



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

30 septembre 2017

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2017.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	34 899 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	34 899 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	34 899 M€
-autres	0 M€
	34 899 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	5 679 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	29 220 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	34 899 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 septembre 2017. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 135 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 545 M€
	5 679 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 186 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	14 034 M€
	29 220 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1989	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	1
1995	0 M€	0
1996	0 M€	5
1997	0 M€	17
1998	2 M€	138
1999	9 M€	754
2000	8 M€	451
2001	20 M€	698
2002	32 M€	991
2003	181 M€	5 239
2004	385 M€	7 751
2005	534 M€	9 368
2006	507 M€	7 921
2007	453 M€	6 295
2008	342 M€	4 742
2009	282 M€	3 953
2010	457 M€	4 853
2011	371 M€	3 350
2012	223 M€	2 036
2013	248 M€	2 036
2014	318 M€	2 373
2015	384 M€	2 549
2016	671 M€	3 926
2017	250 M€	1 523
	5 679 M€	70 971

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	0
1997	0 M€	-
1998	0 M€	2
1999	0 M€	25
2000	2 M€	82
2001	7 M€	255
2002	15 M€	466
2003	132 M€	5 188
2004	293 M€	7 826
2005	508 M€	11 322
2006	625 M€	12 652
2007	641 M€	10 329
2008	617 M€	10 339
2009	1 207 M€	17 915
2010	2 610 M€	32 243
2011	1 710 M€	21 224
2012	1 167 M€	14 450
2013	2 184 M€	24 394
2014	2 816 M€	27 121
2015	4 247 M€	37 673
2016	7 428 M€	48 298
2017	3 011 M€	20 229
	29 220 M€	302 033

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	867
1	34 M€	3 139
2	82 M€	3 693
3	134 M€	4 239
4	168 M€	4 144
5	223 M€	4 469
6	309 M€	5 353
7	362 M€	5 326
8	434 M€	5 643
9	478 M€	5 646
10	378 M€	4 409
11	332 M€	3 674
12	309 M€	3 219
13	353 M€	3 305
14	363 M€	3 002
15	259 M€	2 040
16	233 M€	1 673
17	257 M€	1 702
18	253 M€	1 574
19	314 M€	1 745
20	149 M€	830
21	47 M€	263
22	34 M€	195
23	49 M€	234
24	117 M€	553
25	5 M€	29
26	1 M€	3
27	0 M€	1
28	0 M€	1
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	5 679 M€	70 971

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	10 M€	3 048
1	100 M€	10 147
2	253 M€	12 057
3	488 M€	15 369
4	682 M€	16 289
5	960 M€	18 135
6	1 369 M€	21 021
7	1 642 M€	21 925
8	1 983 M€	24 019
9	2 127 M€	22 102
10	1 704 M€	16 803
11	1 900 M€	16 267
12	1 710 M€	14 251
13	2 000 M€	15 344
14	2 535 M€	17 499
15	1 434 M€	10 199
16	934 M€	6 303
17	1 410 M€	8 814
18	1 628 M€	9 835
19	2 176 M€	11 582
20	832 M€	4 467
21	395 M€	2 005
22	108 M€	623
23	149 M€	741
24	686 M€	3 169
25	2 M€	15
26	0 M€	2
27	0 M€	2
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	29 220 M€	302 033

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 septembre 2017, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2017.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2017, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash 14 664 737.17 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
25-oct.-17	25	275 000 000
18-oct.-17	18	50 000 000
		325 000 000

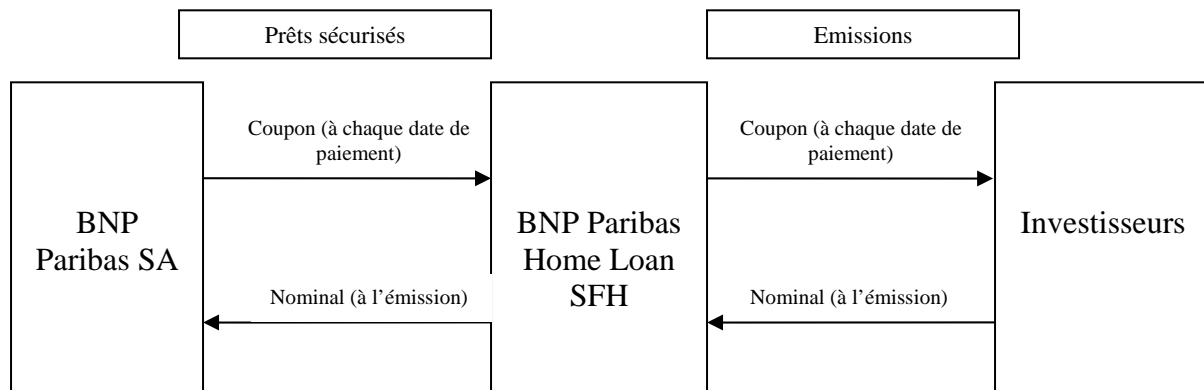
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 300 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 13 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2017, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 10.18 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.

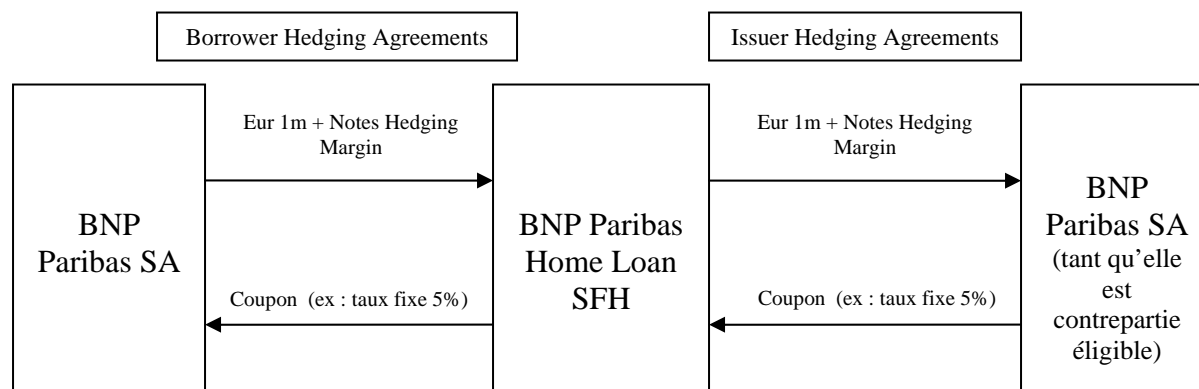


Ainsi, au 30 septembre 2017, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral :** Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises :** Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.

Swaps de passif (émissions)



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 30 septembre 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 375 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.12% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 30 septembre 2017, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

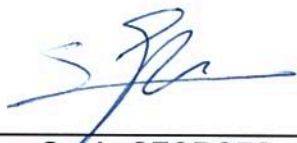
Flux provenant des créances apportées en garantie	3 518 185 697.85	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 297 780 289.31
Flux des placements à 28 jours	624 799 663.89	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	551 275.42
Flux prévisionnel de l'actif (A)	4 142 985 361.73	Flux prévisionnel du passif (B)	- 297 229 013.89
Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)	3 845 756 347.84		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 3 518 185 697.85 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 624 799 663.89 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 297 229 013.89 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 3 845 593 594.69 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 13 Novembre 2017,



Mme Sonia GEORGES
Directrice Générale Déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH